

Envoyé en préfecture le 12/04/2025

Reçu en préfecture le 12/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 074-217400704-20250408-D2025-33-D1



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 33

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 31 mars 2025

OBJET :
**DÉCONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE –
ACTUALISATION DE L'AP/CP 001**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, maire,*

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA C.
RACINE FREIXENET M. GEROUDET A.
CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : CHEVRON F. « pouvoir à
RACINE FREIXENET M. » QUERNEC-
GARIN C. « pouvoir à MORIAUD P. »
MATTERA A. « pouvoir à TRONCHON J. »
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
C. »

ABSENTS : ARNOUX R. CORNU C.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier pour la commune ;

Vu la délibération n° 2022 - 27 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;

Vu la délibération n° 2023 - 30 du 11 avril 2023 décidant la modification d'une autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;

Vu la délibération n° 2024 - 32 du 09 avril 2024 décidant la modification d'une autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour le vote du budget principal primitif 2025 ;

Envoyé en préfecture le 12/04/2025

Reçu en préfecture le 12/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 074-217400704-20250408-D2025-33-1



Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique et crédit de paiement ;

Il est proposé au conseil municipal,

D'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique,

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	RÉALISÉ	CP 2025	CP 2026
3 850 000 €	337 820 €	2 400 000 €	1 112 180 €

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du montant de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique ;

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	RÉALISÉ	CP 2025	CP 2026
3 850 000 €	337 820 €	2 400 000 €	1 112 180 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2025.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Brigitte STUBERT

Le maire

Pascale MORIAUD

